



Communiqué de presse

Lyon, le 24 novembre 2022

Grand âge et autonomie : en Rhône-Alpes, les caisses de retraite franchissent une nouvelle étape dans leur coordination au service du bien-vieillir

Les personnes âgées représenteront un tiers de la population française d'ici 2050. La dynamique interrégime développée depuis 10 ans par les régimes de retraite de base vise à prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant des actions collectives et individuelles de prévention en faveur du bien-vieillir sur les territoires. Dans ce contexte, le groupement Atouts Prévention Rhône-Alpes franchit une nouvelle étape en 2023.



Conformément à la convention signée entre l'État et les quatre organismes nationaux CNAV, CCMSA, CNAACL et AGIRC-ARRCO le 7 février 2022, **le groupement interrégimes rhônalpin a le plaisir d'intégrer l'Agirc-Arrco à compter du 1^{er} janvier 2023. Cet élargissement est un atout supplémentaire dans le déploiement de la stratégie coordonnée de prévention des caisses de retraite.**

« L'intégration des caisses de retraite complémentaires au sein d'Atouts Prévention Rhône-Alpes est l'opportunité de renforcer le déploiement de nos actions de prévention sur les territoires par une coopération efficace, et de réaffirmer notre volonté de mener une politique active dans les domaines de l'évaluation des besoins à domicile et de la prévention à destination des retraités ».

Sarah DOGNIN-DIT-CRUISSAT,

Présidente de la Carsat Rhône-Alpes, caisse membre fondatrice d'Atouts Prévention Rhône-Alpes

« Les actions menées par l'interrégime continueront de s'inscrire en cohérence avec les acteurs régionaux et départementaux dans le cadre de la déclinaison des politiques publiques. Ainsi les actions des caisses de retraite se font de manière coordonnée et dans un contexte de dialogue renforcé avec :

- L'Agence Régionale de Santé pour une mise en œuvre cohérente et efficiente du Programme Régional de Santé,
- Les huit Conseils départementaux et la Métropole de Lyon, en lien avec les schémas de l'autonomie,
- Les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instances mises en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Notre groupement vice-préside deux de ces instances, dans l'Ain et dans la Loire ».

Henry JOUVE,

Président de l'Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA Ardèche Drôme Loire, MSA Ain-Rhône, MSA Alpes du Nord), caisses membres fondatrices d'Atouts Prévention Rhône-Alpes

« L'Agirc-Arrco propose à ses ressortissants et à leurs ayants droit des services d'action sociale qui bénéficient chaque année à des personnes en situation de fragilité ou de perte d'autonomie, aux aidants familiaux ou encore aux seniors souhaitant préserver leur autonomie. Rejoindre Atouts Prévention Rhône-Alpes est pour nous l'opportunité de partager ce savoir-faire avec les autres régimes de retraite et de renforcer le travail de coopération que nous menons déjà ensemble, afin de développer des actions de prévention coordonnées dans la région. Nous espérons que cette expérience rhônalpine servira d'inspiration pour les autres territoires ».

Pierre PLUQUIN

Président de la Commission d'Action Sociale AGIRC-ARRCO,
nouveau membre d'Atouts Prévention Rhône-Alpes

Parmi les points clés de l'activité 2021 du groupement :

- **1132 programmes collectifs** de prévention pour favoriser le bien-vieillir (ateliers, conférences...) au bénéfice de **26 413 participants** retraités ;
- **22 247 évaluations** à domicile et **4 448 accompagnements** au retour à domicile après une hospitalisation ;
- Une couverture territoriale et des actions de prévention réparties de façon cohérente et équitable ;
- Une attention particulière portée sur l'évaluation de l'impact des actions menées ;
- Un outil national de cartographie interactive des actions de prévention, disponible sur le site interrégime www.pourbienvieillir.fr

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

À propos d'Atouts Prévention Rhône-Alpes

Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) créé en 2013. La Carsat Rhône-Alpes, la MSA Ardèche-Drôme-Loire, la MSA Alpes du Nord, la MSA Ain-Rhône, le régime des Mines et l'Agirc-Arrco, en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC), sont membres du GCSMS.

Atouts Prévention Rhône-Alpes déploie sur les huit départements de Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon une offre commune de prévention visant à répondre aux enjeux du vieillissement sur l'ensemble du territoire, quel que soit le régime de Sécurité sociale ou le département de résidence.

Cela se traduit par des informations et des conseils pour bien vieillir, des actions de maintien du lien social, une offre attentionnée à destination des retraités fragilisés et des ateliers collectifs de prévention. Ceux-ci couvrent de nombreux thèmes visant à informer et conseiller les retraités sur leur nouveau projet de vie à la retraite, à préserver leurs fonctions cognitives, à améliorer leur cadre de vie, à agir sur leur santé et à accompagner les résidences autonomie.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.atoutsprevention-ra.fr et consultez le [Rapport d'activité 2021](#).

À propos de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes (Carsat)

Elle exerce ses missions auprès des salariés, retraités et entreprises de la région. Organisme de Sécurité Sociale, elle met en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'action sociale, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels, sous la double tutelle de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). Sa politique d'action sociale vise à prévenir les effets du vieillissement en informant et en conseillant les seniors. La Carsat propose des actions collectives de prévention en présentiel et en digital. Elle accompagne de façon personnalisée les retraités en situation de fragilité par des plans d'aide individuels.

www.carsat-ra.fr

À propos de la MSA

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France, avec 27,4 milliards de prestations versées à 5,4 millions de bénéficiaires. La MSA est l'interlocuteur privilégié des populations agricoles, qu'il s'agisse des non-salariés (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) ou des salariés de la production, des coopératives et des services agricoles. Elle assure leur couverture sociale et celle de leurs ayants droits par le versement de toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre sur les cinq branches de la sécurité sociale mais également le recouvrement des cotisations.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social et prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Son organisation en guichet unique facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

La MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires - non exclusivement réservée à des publics agricoles - qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social. La MSA dispose d'un lien privilégié avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par 13 760 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans.

Trois caisses en Rhône Alpes : la MSA Ain Rhône, la MSA Alpes du Nord (Isère, Savoie et Haute-Savoie), et la MSA Ardèche Drôme Loire.

www.msa.fr

A propos du régime spécial de sécurité sociale dans les Mines :

Il assure deux missions :

- la protection sociale de ses affiliés : risques maladie, AT-MP et retraite.
- la prise en charge médicale et médico-sociale, à travers une offre de santé implantée dans les anciens bassins miniers, accessible à l'ensemble de la population depuis 2005 et regroupée sous la marque Filieris depuis 2009.

Sans dépassements d'honoraires, Filieris repose sur les valeurs fondatrices du régime minier : solidarité, proximité, accessibilité géographique et tarifaire.

Héritier pluriséculaire d'une tradition de soins pour une activité dangereuse, le régime minier a maintenu et développé des relations de proximité avec ses affiliés depuis sa création en 1946. Sa marque Filieris bénéficie de ce savoir-faire et de cette expertise et propose aujourd'hui au plus grand nombre un accompagnement dans la durée piloté par le médecin traitant dans le cadre d'un parcours de soins personnalisé. Au-delà de ces services ambulatoires, Filieris propose une prise en charge en établissements de santé (soins de suite et de réadaptation), établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, SSIAD, et foyers logements).

www.secumines.org et www.filieris.fr

A propos de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs

Elle a été créée par la loi du 3 février 2004. Chargée de garantir les droits sociaux des anciens mineurs et de leurs ayants droit, elle reprend les obligations des exploitants au fur et à mesure qu'ils cessent définitivement leur activité. Elle leur verse les avantages en nature et en espèces auxquels ils ont droit, en sus de leurs pensions de retraite. L'ANGDM est ainsi l'interlocuteur des affiliés du régime minier pour l'ensemble des démarches concernant l'action sanitaire et sociale et les services sociaux. L'Agence a aujourd'hui près de 200 000 bénéficiaires répartis sur tout le territoire français, qui ont exercé leur activité principalement dans le secteur du charbon, mais aussi de la potasse, des mines de fer, des mines métalliques, des ardoises...

www.angdm.fr

A propos de l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux, représentants des entreprises et des salariés. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 56 millions de salariés ont cotisé à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,7 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 80 milliards d'euros.

L'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. L'action sociale Agirc-Arrco mène des actions, complémentaires aux acteurs privés et publics, sur plusieurs champs : le bien vieillir, le soutien et l'accompagnement des aidants, la perte d'autonomie des personnes âgées. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global de 330 millions d'euros.

Consulter la [plaquette action sociale Agirc-Arrco](#)



Contacts presse

Carsat Rhône-Alpes : Audrey Marvalin contact.presse@carsat-ra.fr
Agirc-Arrco : Virginie Belloir dc.presse@agirc-arrco.fr